Exigences règlementaires et sensibilisation aux systèmes d’extinction automatique des incendies

REFERENCE: SEC244
Formateur: LUXCONTROL Asbl

4.0 Heures

Description

Comprendre les exigences légales et normatives concernant les systèmes d'extinction automatique des incendies ; Acquérir les connaissances de base sur leur conception, leur mise en œuvre, leur réception et leur maintenance

Objectifs

- Comprendre les exigences légales et normatives concernant les systèmes d'extinction automatique (sprinkler, brouillard d’eau, gaz inerte, etc.) en lien avec la réglementation luxembourgeoise et européenne.
- Acquérir les connaissances de base sur la conception, la mise en œuvre, la réception et la maintenance des systèmes d'extinction automatique des incendies.
- Sensibiliser les participants aux interactions entre les systèmes d'extinction automatique et les services de secours dans le cadre d'une gestion efficace des risques incendie.

Public cible

Responsables de la sécurité, responsable maintenance, gestionnaires de bâtiments, ingénieurs en sécurité incendie, responsables techniques, et toute personne impliquée dans la gestion des systèmes de protection incendie au sein d'une entreprise ou d'une collectivité. Institutions et organisations cherchant à former leurs équipes aux exigences légales et aux bonnes pratiques en matière de protection incendie.

Contenu

- Contexte réglementaire et normatif (prescriptions ITM et normes)
- Typologies de systèmes de protection incendie

- Interaction avec d’autres systèmes de sécurité
- Étapes clés dans le cycle de vie des systèmes d'extinction automatique

Pédagogie

Exposé théorique : présentation des concepts clés et des obligations légales en matière de protection incendie.

Etudes de cas : présentation de cas concrets de mise en œuvre de systèmes d’extinction dans différents types de bâtiments.

Echanges d’expériences : discussion interactive avec les participants pour partager des expériences pratiques et des solutions adaptées à leurs contextes professionnels.

Indications

Aucune connaissance préalable en matière de sécurité incendie n'est requise, mais une expérience dans le domaine de la gestion des risques ou des installations techniques est un plus.